

## VILLE DE VILLERUPT

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2008 – 18 h 00

-----

#### Présents :

Mr Alain CASONI – Mr Richard CASINELLI – Mme Martine CHILLOTTI – Mme Geneviève TRELAT - Mr Bernard REISS – Mme Evelyne MICHON – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Jean-Pierre CHRAPAN – Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI - Mr Sandro DI GIROLAMO – Mme Murielle FIORUCCI – COMPAGNONE– Mme Nicole GALLINELLA – Mr Pierrick SPIZAK – Mme Emilie STEINER – Mme Edith ANCIAUX – Mr Antoine BARTOLACCI – Mme Véronique GUILLOTIN – Mr Stéphane NICLOT – Mme Christiane WITWICKI

#### Excusés représentés :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE par Mme Evelyne MICHON  
Mme Francine WIES par Mr Marcel CONTI  
Mme Myriam NARCISI par Mr Bernard REISS  
Mr Denis SALVI par Mme Martine CHILLOTTI  
Mr Nicolas MERTEN par Mr Richard CASINELLI  
Mme Carla BARBI par Mme Christiane WITWICKI  
Mme Palma MARINI par Mr Alain CASONI

#### Excusés :

Mr Nicolas VENZI  
Mr Gilbert TIELIN

**Secrétaire de séance :** Mr Pierrick SPIZAK

-----

#### POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS PARLEMENTAIRES

La proposition de Monsieur Le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention pour des fonds parlementaires est adoptée à l'unanimité.

#### PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2008

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

#### SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pierrick SPIZAK, conseiller municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

## COMMISSION ENSEIGNEMENT – PERISCOLAIRE – ENFANCE

### ORGANISATION ET TARIFS DU PERISCOLAIRE

Vu le souhait de la municipalité de mettre en place un accueil périscolaire à titre expérimental dès la rentrée scolaire 2008 en le limitant, pour cette première année à deux groupes scolaires : Joliot-Curie et Poincaré,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 août 2008,

Considérant que le pilotage administratif est confié à la Fédération des Œuvres Laïques qui assure les déclarations administratives, le montage du projet pédagogique, l'organisation de l'accueil, la formation du personnel, les demandes de subvention et le suivi du projet pédagogique,

Considérant que la commune a la responsabilité de l'inscription des enfants, de la facturation du service rendu aux familles, de l'élaboration et du suivi du planning du personnel communal mis à disposition (ATSEMS notamment), ainsi que de l'évaluation du dispositif dans le cadre du comité de suivi mis en place,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne MICHON, Adjointe déléguée à l'Enseignement, au Périscolaire et à l'Enfance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide, sur la base d'une estimation de 12 000 heures pour 10 mois de fonctionnement (septembre 2008 à juin 2009 - coût horaire établi à 3,04 €) d'établir les tarifs comme suit :

QF	TARIFS 2008/2009	Part commune
De 0 à 380	1,22 €	1,82 €
De 381 à 610	1,82 €	1,22 €
Au-delà	2,10 €	0,94 €
Extérieur	3,04 €	0

## COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – URBANISME – TRANSPORTS

### AVENANT N°1 – MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2007

Vu le marché passé avec l'entreprise EUROVIA en date du 27 juin 2007 selon la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de travaux relatifs à la rénovation et à l'aménagement des voiries et trottoirs - programme 2007-,

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Transports,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 8 juillet 2008,

Considérant que des aménagements supplémentaires et des contraintes techniques modifient le projet initial suite aux constats effectués sur la structure de la chaussée de la rue Alfred Mézières,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie -programme 2007- pour un montant de 53 501.74 € TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 608 613.67 € TTC à 662 115.41 € TTC,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008 (TEC 2315/822).

### **COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL**

#### **MANDAT SPECIAL : AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2123.18 et 2123.19,

Vu la circulaire du 15 avril 1992 (J.O. du 31 mai 1992),

Considérant que Monsieur le Maire et Monsieur Denis SALVI, 3<sup>ème</sup> adjoint, ont dû se rendre à Paris, à la Commission Nationale d'Équipement Commercial, le 21 juillet 2008, afin d'être entendus dans le cadre du recours relatif à la création d'un centre commercial comprenant un hypermarché « LECLERC » sur le territoire de la Commune,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le remboursement des frais occasionnés par le déplacement de Monsieur le Maire et Monsieur Denis SALVI, 3<sup>ème</sup> adjoint, dans le cadre du mandat correspondant à la représentation de la commune à la Commission Nationale d'Équipement Commercial (Paris) du 21 juillet 2008 :

- 2 billets de train : 162.40 €
- Tickets de métro : 11.40 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, article 021/6532.

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIO-EDUCATIF**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS PARLEMENTAIRES**

Considérant la nécessité de travaux de mises en conformité et de confort acoustique pour la Salle des Fêtes de Villerupt,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif, présenté par Monsieur Alain CASONI, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Sollicite l'octroi d'une subvention de 9000 € au titre des fonds parlementaires pour la réalisation de travaux d'investissement relatifs à la réalisation d'un sas et de mises en conformité concernant la Salle des Fêtes de Villerupt, suivant le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>			
	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Coût			16 271,99
T.V.A.	16 271,99	19,60%	19 461,30
<b>FINANCEMENT</b>			
Fonds parlementaires			9 000
Part Ville			7 271,99
Préfinancement TVA			3 189,31
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>19 461,30</b>

S'engage à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par la subvention, Dit que les crédits sont prévus au compte CLT 21311/020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 H 30.

**Le Secrétaire de Séance,  
Pierrick SPIZAK.**

**Le Maire,  
Alain CASONI.**